

L'Association des Centres culturels engage :

Un.e chargé.e du pôle juridique et patronal

L'Association des Centres culturels (ACC) est une association fédérative réunissant les 115 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi que d'autres asbl du secteur socioculturel. L'ACC assume la représentation sectorielle ainsi que la représentation patronale de ses membres qui dépendent de la sous-Commission paritaire 329.02 (secteur socioculturel francophone).

L'équipe opérationnelle de l'ACC se compose de 5 travailleurs. Elle collabore étroitement avec les instances et les membres de l'ACC ainsi qu'avec d'autres associations partenaires issues du secteur socioculturel. Plus de détails sur l'association www.centres-culturels.be

Fonction et tâches principales :

Chargé.e du pôle juridique et patronal, vous assumez la gestion du service juridique de l'ACC et la coordination des questions patronales du secteur des Centres culturels. Vous travaillez en très étroite collaboration avec la direction, la chargée du pôle projet de l'ACC et la chargée de missions.

Vos tâches principales consistent notamment à :

- 💧 assurer le service juridique de l'ACC en répondant directement aux questions des membres (droit du travail, droit des ASBL, gestion du personnel, marchés publics, etc.),
- 💧 assurer la représentation patronale de l'ACC auprès de la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) et dans le cadre de la concertation sociale, en collaboration avec les instances de l'ACC et la direction,
- 💧 conseiller l'ACC, ses instances et ses membres sur l'application du décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels et sur les questions relatives au financement des emplois qui en découlent (décret emploi socioculturel, aides à l'emploi, etc.),
- 💧 formuler et défendre toute proposition favorable à la réalisation des missions de l'ACC dans le cadre de sa représentation patronale et fédérative,
- 💧 dispenser les formations juridiques de l'ACC, notamment dans le cadre du plan de formation Culture Plus,
- 💧 rédiger des avis, notes ou articles sur les sujets d'actualité concernant la législation sociale,
- 💧 coordonner les publications sur les législations sociales et sectorielles,
- 💧 contribuer à la dynamique collective de l'équipe notamment en soutenant les collaborateurs dans les actions communes.

Profil :

- 💧 Vous êtes en possession d'un master en droit et justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine du droit social.
- 💧 Vous avez une bonne connaissance des autres domaines en lien avec les tâches principales (une expérience dans une fédération patronale ou du secteur non-marchand constitue un atout).

- Vous avez une bonne connaissance du paysage institutionnel belge et des compétences des entités fédérées de la FWB et de la Région wallonne.
- Vous avez un intérêt pour le secteur socioculturel et partagez les valeurs défendues par les Centres culturels.
- Vous avez une bonne maîtrise de la langue française, une excellente capacité rédactionnelle ainsi que des qualités d'analyse et de synthèse.
- Vous faites preuve d'esprit d'équipe et d'aisance dans le travail collaboratif.
- Vous maîtrisez la suite bureautique Office.
- Vous acceptez des prestations occasionnelles en soirée et certains samedis.

L'ACC vous offre :

- ➔ Une fonction stable dans le cadre d'un contrat à temps plein (38h par semaine) à durée indéterminée ;
- ➔ Une rémunération à l'échelon 5 (à 95%) des barèmes de la sous-Commission paritaire 329.02 ;
- ➔ Une valorisation possible de l'ancienneté pertinente en lien avec la fonction ;
- ➔ Autres avantages : abonnement social prévu par la SCP 329.02, prime de fin d'année, régime de 9 jours de congés supplémentaires aux congés légaux, titres-repas.

Lieu de travail :

Vos prestations principales seront effectuées au siège de l'ACC (rue des Palais 44 à 1030 Bruxelles), des déplacements sur le territoire de la Fédération-Wallonie Bruxelles sont à prévoir.

Modalités pour répondre à cette offre d'emploi :

Votre candidature (lettre de motivation manuscrite et curriculum vitae) doit être adressée à Michel Yerna, Président de l'ACC, par courriel pour le 19 novembre 2017 (minuit) au plus tard à info@centres-culturels.be sous format PDF.

Procédure de recrutement :

Les candidat.e.s retenu.e.s pour l'épreuve de sélection écrite seront convoqué.e.s le samedi 2 décembre 2017 à 10h au siège de l'ACC. Les candidat.e.s retenu.e.s à l'issue de celle-ci seront invité.e.s à se présenter à l'épreuve orale le samedi 16 décembre 2017 à partir de 14h00 au siège de l'ACC.

L'entrée en fonction est prévue au plus tôt début 2018.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Matteo Segers, Directeur. info@centres-culturels.be - 02/223.09.98.